

FICHE DE PRESTATION · LOUER

Le locataire de *remplacement*

Vous partez avant le terme du bail : nous trouvons un repreneur solvable qui vous libère (art. 264 CO). 190.– à la commande, 500.– quand la gérance accepte.

190.–	500.–	Art. 264
à la commande	si la gérance accepte notre candidat	CO : partir avant le terme, en règle

AFFINITÉS IMMOBILIER · VENDRE · ACHETER · LOUER

01 EN BREF

Partir avant le terme, *sans payer deux loyers*

La loi vous libère du bail si vous présentez un locataire de remplacement solvable, prêt à le reprendre aux mêmes conditions. Encore faut-il le trouver, et que son dossier convainque la gérance. C'est notre travail.

190.–	500.–	Art. 264
à la commande	si la gérance accepte notre candidat	CO : partir avant le terme, en règle

02 CE QUI EST COMPRIS

Votre départ, *organisé*

La lettre de restitution anticipée
Conforme, envoyée au bon moment, avec la date de départ souhaitée.

L'annonce de votre logement
Photos, description et conditions exactes du bail : loyer, charges, date de reprise.

Les visites et la sélection
Nous organisons les visites et ne retenons que des candidats solvables, prêts à reprendre le bail tel quel.

Un dossier complet remis à la gérance
Au moins un candidat, par écrit, avec la preuve de sa solvabilité : la gérance ne peut refuser que pour un motif objectif.

03 LE DÉROULÉ

Quatre étapes, *jusqu'à la libération*

I

Vous commandez

CHF 190.–, payés en ligne, sécurisés par SumUp.

II

Vous déposez votre bail

Avec la formule ou le dernier avis de loyer et quelques photos, dans votre espace.

III

Nous trouvons et présentons

Annonce, visites, sélection, dossier complet à la gérance.

IV

La gérance accepte

Vous êtes libéré à la date convenue ; les 500.– sont alors dus.

04 CE QU'IL FAUT SAVOIR

Ce que ce service n'est pas

Payé par le repreneur	Le locataire qui reprend votre bail ne paie rien, ni à vous ni à nous : jamais deux fois pour un même bail.
Une garantie de libération	La décision revient à la gérance ; si elle n'accepte aucun candidat, les 500.– ne sont pas dus.

05 LES CONDITIONS

Simples, *et écrites*

Objet	Mandat de recherche d'un locataire de remplacement au sens de l'art. 264 CO : lettre de restitution anticipée, annonce, visites, sélection et présentation d'au moins un candidat solvable à la gérance.
Prix	CHF 190.– à la commande ; CHF 500.– lorsque la gérance accepte un candidat présenté par nous. Si aucun candidat n'est accepté, rien d'autre n'est dû.
Ce qui n'est jamais facturé	Le repreneur ne paie rien. Nous ne sommes jamais rémunérés des deux côtés d'un même bail.
Résiliation	Chaque mandat se résilie à tout moment, par vous comme par nous (art. 404 CO). Ce qui a été livré reste acquis ; rien d'autre n'est dû.
Aucune promesse de logement	Le bailleur choisit seul son locataire. Nous nous engageons sur un travail, des délais et un dossier, jamais sur l'obtention d'un bail.
Un seul mandant par bail	Nous ne sommes jamais rémunérés des deux côtés d'un même bail (art. 415 CO).
Vos données	Vos pièces sont rangées dans une zone protégée de notre serveur en Europe (Allemagne), lues par Alexandre seul, transmises à une gérance uniquement avec votre accord, logement par logement, et effacées trente jours après la fin de la mission. Détails dans la politique de confidentialité.
Droit et for	Droit suisse. For à Lausanne, sous réserve des fors impératifs en faveur du consommateur.

> Nous ne sommes jamais rémunérés des deux côtés d'un même bail.

Parlons de *votre projet*

Commandez en ligne sur affinites-immobilier.ch/locataire-remplacement, ou appelez-nous : Alexandre vous répond, et Noah, notre conseiller, jour et nuit.

TÉLÉPHONE

021 312 85 58

jour et nuit, week-end compris

COURRIEL

hello@affinites.ch

réponse sous 24 heures ouvrables

Cette prestation en ligne

Alexandre · Affinités Immobilier
Avenue de Lavaux 70A, 1009 Pully

NOS PRESTATIONS

